



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cambriolage du Louvre : quelles suites pour garantir la sécurité du musée ?

Question écrite n° 12004

Texte de la question

M. Emmanuel Maurel attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les défaillances constatées dans le dispositif de sécurité du musée du Louvre, suite au vol des bijoux de la Couronne survenu le 19 octobre 2025. Cet événement met en évidence des failles structurelles dans la politique de sécurité et de maintenance du musée, dont la Cour des comptes a récemment souligné les causes dans son rapport d'activité. Ce rapport indique qu'au sortir de la crise sanitaire, les responsables du musée ont préféré financer des actions destinées à renforcer l'attractivité du site, au détriment des dépenses d'entretien, de mise aux normes et de sécurité des œuvres et des locaux. Entre 2018 et 2024, le musée n'a consacré que 26,7 millions d'euros à des travaux d'entretien et de mise aux normes et 59,5 millions d'euros à la restauration du palais au titre des monuments historiques, contre 105,4 millions d'euros engagés sur ses ressources propres pour l'acquisition d'œuvres et 63,5 millions d'euros pour la rénovation des aménagements muséographiques. La Cour des comptes relève en outre que la répartition statutaire des dépenses, qui attribue 20 % des recettes du musée ainsi qu'une part du fonds de dotation et des recettes issues des licences (notamment le Louvre Abou Dhabi) aux acquisitions, limite la capacité du musée à investir dans la sécurisation de ses collections et la maintenance de ses infrastructures. Parallèlement, le projet de réaménagement « Louvre Nouvelle Renaissance », estimé à 1,147 milliard d'euros d'ici à 2034, prévoit la création d'une nouvelle entrée et d'un espace d'accueil des visiteurs, sans que la question du renforcement des dispositifs de sécurité ne semble y occuper une place centrale. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures immédiates le ministère compte mettre en œuvre pour garantir l'installation d'un système de sécurité performant et adapté aux exigences d'un établissement tel que le musée du Louvre ; si le Gouvernement envisage de réviser la répartition actuelle des dépenses du musée afin de faire de la sécurité, de l'entretien et du fonctionnement des priorités budgétaires et, plus largement, quelles orientations seront données par la tutelle pour assurer un équilibre durable entre la valorisation culturelle du musée et la préservation matérielle et sécuritaire de ses collections.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maurel](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12004

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10430